



République Française

COMMUNE DE CEVINS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
DE LA SAVOIE

Arrondissement
d'Albertville 1

Canton n° 3

Séance du 30 juin 2023

L'An Deux Mil Vingt Trois, le Trente Juin à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Philippe BRANCHE, Maire, en séance ordinaire.

Nbre Conseillers : 15

Présents : 12

Votants : 15

Présents : Bernadette AMIEZ, Claude BAUDERLIQUE, Philippe BRANCHE, Anaïs CURTILLAT, Samuel DELTOUR, Emmanuel DI LUZIO, Marie-Christine DORIDANT, Ginette FALCOZ-RIGOTTI, Evelyne PELLICANO, Bernard PIVIER, Sébastien PIVIER, Régine VIBERT.

Absents ayant donné pouvoir : Gabriel MARQUES (pouvoir de vote à Philippe BRANCHE), Sylvie VIARD-CRETAT (pouvoir de vote à Bernard PIVIER) et Denis BIBOLLET-RUCHE (pouvoir de vote à Bernadette AMIEZ).

Monsieur Emmanuel DI LUZIO a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : D.C.M N°030/23 – TRAVAUX PISTE DU CHARVET ET PISTE DE CHATELARD : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT, DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, D'ARLYSERE ET DE L'APTV

Suite aux épisodes orageux du 11 et 12 juin 2023, Monsieur le Maire informe l'assemblée sur les dégâts importants constatés sur les lieux :

- **Eboulement au ruisseau du CHARVET** : la remise en état des lieux était très urgente compte-tenu qu'aucun autre accès ne pouvait être emprunté pour l'alpage agricole et le moutonnier.

Un devis réalisé par l'entreprise BMG de Courchevel proposait une remise en état et purge du ruisseau pour un montant de travaux HT de 4 400 € HT soit 5 280.00 € TTC. Le devis a été accepté et les travaux réalisés dans l'urgence mais à la satisfaction de Bernard PIVIER qui a assuré le déroulement et le suivi du chantier.

- **Piste du CHATELARD** : autre piste très endommagée dont le montant des travaux n'est pas encore connu. Il convient de revoir l'utilité de cette piste pour la refaire en totalité ou partiellement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Autorise le Maire à procéder aux demandes de subventions auprès de l'Etat, la Région, le Département, la Communauté d'Agglomération Arlysère et l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise dès réception des devis.

Copie certifiée conforme et exécutoire

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-217300631-20230630-DM03023-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

 Le Maire,

Philippe BRANCHE

Transmis en Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Publié sur le site internet le :

REÇU EN PREFECTURE
le 04/07/2023
Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-217300631-20230630-DCM03023-DE